

## Aide au retour concrète

## Afghanistan, Herat

Mme H. et ses enfants sont rentrés en Afghanistan en novembre 2017 avec l'assistance de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) leur avait accordé une aide financière pour démarrer un projet professionnel et pour trouver un logement. L'OIM était chargée de la coordination du projet sur place.



En guise de projet professionnel, Mme H. a opté pour un atelier de tapis (confection et vente de tapis), domaine dans lequel elle avait 12 ans d'expérience. Elle a présenté un permis professionnel, un contrat de bail à loyer pour le magasin, ainsi qu'une liste de matériaux à acheter. L'aide à la réintégration a donc servi à payer le loyer du magasin et le matériel pour le tissage des tapis.

En ce qui concerne le logement, Mme H. vivait en logement partagé avec d'autres membres de sa famille, dans une situation jugée précaire par les employés de l'OIM Herat. Par conséquent, elle a soumis une demande d'achat pour des biens d'aménagement, soit un tapis traditionnel pour meubler l'espace commun de la maison, des couvertures, des coussins et matelas et deux paires de rideaux. Ces biens ont été acheté par l'OIM directement au vendeur.

Lors de la visite de monitoring, Mme H. se considérait satisfaite de sa situation actuelle, ayant eu l'opportunité de pouvoir reprendre son ancienne profession et ainsi subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants.

Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.

